

## Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°8 du 30 octobre 2021

Le 30/10/2021 à 9h00, à Luçon, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

### Feuille de Présence :

<i>Civilité :</i>	<i>Nom Prénom :</i>	<i>Présence :</i>	<i>Pouvoir de :</i>
Mme	GUY Émeline (EG)	X	
M.	HUVET Alexandre (AH)		
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)		
M.	MOTAIS Stéphane (SM)		
M.	PETIT Nicolas (NP)	X	
M.	SCHMIT Alexis (AS)		
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	X	

### Invités présents :

- Franck DOUSDEBES (FD)

### Excusés :

- Alexandre HUVET
- Stéphane MOTAIS
- Bruno QUAIRAULT
- Laurent LEFEBVRE
- Bruno PARAIN
- Alexis SCHMIT

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

## **Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°8 du 30 octobre 2021**

Le 30/10/2021 à 9h00, à Luçon, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

### **Désignation du Président et du Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :**

M. Jean-Pierre Spécier (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir) ;
- ✓ L'ensemble des documents supports de la réunion communiqués en amont.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

1. Approbation du PV de CA n°7 du 10/09/2021
2. Point sur l'activité de notre salarié et le fonctionnement du Comité Directeur
3. Actualités de la Commission Finances (dont licenciements, subventions)
4. Actualités de la Commission Vie Sportive (dont lancement du championnat, gestion de fin de saison, tirage au sort Coupe et Challenge de Vendée, validation du règlement du Vendée Night Tour)
5. Actualités de la Commission Jeunes (dont CRJ, collectifs jeunes, CDE, calendrier)
6. Actualités de la Commission Formation
7. Point sur la mission Partenariats
8. Point sur l'organisation du tournoi du Comité
9. Point sur l'anniversaire du Comité
10. Questions et informations diverses
11. Pouvoir à agir

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

## **1. Approbation du PV de CA n°7 du 10/09/2021**

### Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'administration.

### Synthèse des échanges et résolution votée

L'approbation du PV de CA n°7 est reportée en l'absence de la majorité des membres ayant pris part à cette réunion.

## **2. Point sur l'activité de notre salarié et le fonctionnement du Comité Directeur**

### **Activité de notre agent de développement**

JPS fait état des demandes formulées par l'agent de développement du Comité et des réponses apportées :

- Mise en place de journées télétravaillées : ce sujet sera abordé fin novembre lors de l'entretien professionnel annuel
- Demande de formation (BPJEPS) : JPS rappelle que notre agent de développement a suivi et suit actuellement des formations qui répondent aux besoins du Comité. Maxime a été invité à monter un dossier complet de demande de formation (identifiant notamment les possibilités de financement) afin d'étudier à nouveau cette demande.

A terme, JPS souhaite que l'identification de nouvelles ressources financières pour le Comité permette d'envisager la mise en place d'un temps partiel qui déchargerait notre agent de développement de certaines tâches administratives et lui permettrait de se consacrer à des missions de développement.

### **Fonctionnement du Comité Directeur**

JPS constate que les Commissions transmettent parfois des courriers aux clubs par l'intermédiaire de notre agent de développement. Il propose que les élus du Comité Directeur puissent les relire et y ajouter un petit mot afin d'expliquer les décisions qui sont prises.

JPS salue la qualité du travail fourni par notre agent de développement et par les membres historiques du CA (commissions jeunes, formation, OT, vie sportive). Il rappelle le souhait d'aller au-delà de ces activités historiques, en proposant de nouveaux projets aux clubs notamment à partir des résultats de l'enquête réalisée.

Afin de faciliter le déroulement des réunions de CA, EG propose d'anticiper un peu plus l'envoi des documents supports :

- Envoi des convocations : 14 jours avant la date de réunion
  - Mise à disposition des documents supports : 7 jours avant la date de réunion
- Afin que les membres puissent en prendre connaissance

## **3. Actualités de la Commission Finances (dont licenciements, subventions)**

Les premiers échanges avec les représentants des clubs vendéens semblent faire état d'une bonne dynamique de reprise. L'état des lieux des finances est reporté, en l'absence du trésorier du Comité.

## **4. Actualités de la Commission Vie Sportive**

### ***Championnat départemental***

Le démarrage du championnat semble bien se dérouler. Afin d'harmoniser les modalités du championnat départemental avec celles du championnat régional, la possibilité de mettre en place des poules de 6 sera évoquée lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur (en présence des membres de la Commission Vie Sportive).

### ***Tirage au sort Coupe et Challenge de Vendée***

Il sera réalisé lors de la prochaine réunion de la Commission Vie Sportive et les résultats seront communiqués aux clubs ensuite.

### ***Vendée Night Tour***

#### *Exposé de la question*

Il s'agit de valider le règlement proposé pour cette nouvelle compétition.

#### *Résolution votée*

- **Résolution n° 4** Le règlement proposé pour le Vendée Night Tour est adopté en l'état.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **5. Actualités de la Commission Jeunes**

### ***Championnat Régional Jeunes***

#### *Exposé de la question et synthèse des échanges*

NP présente les résultats des jeunes joueurs vendéens : voir tableau annexé à ce compte-rendu.

NP souligne le manque de visibilité de ces jeunes lors de cette compétition et suggère une piste d'action pour renforcer la cohésion de ce collectif : la fourniture de maillots par le Comité. Il est proposé que ces maillots :

- Intègrent les logos du Comité et de ses partenaires (Crédit Mutuel, Département de la Vendée, Larde Sport) dans le respect des règles relatives aux tenues de badminton
- Puissent être utilisés lors des CRJ, de la journée des Comités, des séances du CDE
- Restent la propriété du Comité
- Soient entretenus par les joueurs et leurs familles
- Soient confectionnés dans le cadre du partenariat avec notre fournisseur de matériel, Larde Sport (Maxime et NP prendront contact avec lui).

### ***Organisation des TDJ***

NP précise qu'il a procédé à une relance auprès des clubs pour l'accueil de cette compétition. Il regrette le manque de mobilisation pour cela.

### ***Organisation du Centre Départemental d'Entraînement (CDE)***

La sélection des jeunes qui intégreront le CDE est en cours ce samedi 30/10 à Aizenay. NP précise avoir reçu des réponses positives de 4 communes pour l'accueil de ces rencontres le mercredi après-midi : La Tranche-sur-Mer, Nesmy, Treize-Vent et La Jaudonnière.

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Malheureusement, trois d'entre elles ne sont pas assez centrales pour l'accueil de ces rencontres régulières.

Elles auront donc lieu :

- A Nesmy : 1 mercredi par mois.
- A Bellevigny : 1 samedi matin par mois, sur un créneau partagé par le club

Un courrier sera adressé aux trois autres communes candidates pour les remercier de leur mobilisation et les informer que l'accueil d'autres temps forts ponctuels leur sera proposé (finales, rencontres bad entreprises, étapes du Vendée Night Tour ...).

## **6. Actualités de la Commission Formation**

### ***Formations à venir***

Formations GEO :

- les 11 & 12/12/2021
- à la Maison des Sports (la Roche-sur-Yon)

La formation GEO suivante est prévue pour les 19 et 20 mars 2022.

=> Rappels aux clubs :

- 1) La présence d'un **GEO au sein du club est obligatoire pour pouvoir organiser une manifestation privée.**
- 2) le logiciel **Badnet est accessible gratuitement pour l'ensemble des structures de la fédération (clubs, comités) pour l'organisation des tournois** avec affichage des résultats en ligne.
- 3) la Ligue peut prêter des tablettes pour organiser un tournoi (!\ organisation logistique à prévoir)

Formations des Officiels Techniques (OT) :

- JDL : pas de besoin de formation car il y en a déjà beaucoup en Région
  - JA : la ligue en propose
  - A : une formation pourrait être organisée prochainement.
- ⇒ Rappel aux clubs : les arbitres seront bientôt obligatoires en R1 et plusieurs clubs vendéens pourraient évoluer à ce niveau prochainement. Les clubs sont invités à **identifier des adhérents motivés pour se former aux fonctions d'arbitre**. Ils peuvent également **faire appel aux OT vendéens pour participer à l'organisation de leurs événements sportifs.**

NP rappelle que certaines sollicitations de Bruno Parain restent parfois sans réponse de la part des arbitres vendéens. A terme, il pourrait être envisagé de procéder comme la Ligue en « désignant » nominativement des arbitres qui seront sollicités directement.

### ***Affiches de promotion***

JPS annonce que la Ligue a transmis un lot d'affiches visant à valoriser les fonctions d'Officiels Techniques. JPS et NP regrettent que leur résolution soit peu qualitative, ce qui les rend difficilement exploitables. EG rappelle que les clubs ont reçu des lots d'affiches de la Fédération en début de saison.

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- **Les clubs sont invités à utiliser ces affiches de la fédération dans leurs gymnases afin de promouvoir notre sport** au même titre que les autres pratiques sportives (dans la mesure de leurs possibilités d'affichage).

JPS rappelle que le CDOS peut être sollicité pour l'impression d'affiches (par exemple pour le projet d'affiche sur les Champions vendéens).

## 7. Point sur la mission Partenariats

### Exposé de la question et synthèse des échanges

L'identification de partenaires financiers privés permettra d'augmenter la capacité à agir du Comité (par exemple à travers le recrutement d'un temps partiel). Ce chantier sera à nouveau évoqué lors des prochaines réunions du Comité. JPS rappelle qu'il est possible de travailler avec le CDOS sur ce sujet, notamment pour toucher des groupes d'entrepreneurs. NP précise que des étudiants pourraient réaliser leur période de stage au sein du Comité pour contribuer à développer ses projets.

JPS indique que les dossiers de demande de soutien aux athlètes de haut niveau ont été remplis. Il précise que les vétérans ne sont pas éligibles mais qu'un dossier a tout de même été rempli pour faire remonter ce besoin au Département. En effet, un joueur vendéen vétéran participera aux Championnats du monde de badminton à Huelva en août 2022.

## 8. Point sur l'organisation du tournoi du Comité

### Exposé de la question et synthèse des échanges

La date du tournoi est confirmée : il se déroulera les **22 & 23 janvier 2022 à Montaigu**

Suite à un échange avec le club de Montaigu, il est proposé que la recette de la buvette soit partagée entre le Comité et le club accueillant (selon la proportion 25/75).

- ⇒ Rappel aux clubs : **l'accueil de manifestations (co)organisées avec le Comité est une source de recettes financières** pour vos clubs.

Il est proposé de prévoir une sensibilisation aux fonctions d'OT lors de ce tournoi :

- Déploiement de juges de lignes (FD sollicitera la présence d'arbitres et de juges de ligne).
- Espace d'information sur les fonctions de JA/d'arbitre (sous réserve de place disponible > à voir avec le club accueillant).
- Par ailleurs, il sera proposé aux personnes ayant suivi la formation GEO de décembre 2021 de venir « s'exercer » à l'occasion du tournoi du Comité.

### Résolution votée

- **Résolution n° 8** Les recettes de la buvette du tournoi du Comité 2022 seront partagées avec le club accueillant.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 9. Point sur l'anniversaire du Comité

### Exposé de la question

Afin de célébrer les 30 ans du Comité, JPS propose :

- De prévoir un temps fort à l'occasion du tournoi du Comité 2022, par exemple au moment des finales du dimanche (vers 17h30) ;
- D'inviter les anciens présidents du Comité, les partenaires et les représentants de la collectivité accueillante (Montaigu) ;
- De prévoir un gâteau et des boissons.

### Résolution votée

- **Résolution n°9** Les membres du Comité directeur valident les propositions précédentes pour célébrer les 30 ans du Comité.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 10. Questions et informations diverses

### **Accompagnement du club de Coëx**

JPS informe qu'il a échangé avec un représentant de l'Office Municipal des Sports de Coëx. Le Comité reste à la disposition du club pour l'accompagner et renouveler sa dynamique.

### **Prise en charge des frais de déplacements extra départementaux**

JPS sollicite la mise en discussion du remboursement total ou partiel de certains déplacements hors département, compte tenu des frais engendrés (ex. CA de Ligue au CREPS, déplacement à Paris auprès de la Fédération...). Cette question sera portée au débat lors d'un prochain Comité directeur.

NP rappelle de constituer des notes de frais et d'indiquer qu'il s'agit de don au Comité. JPS rappelle que la prise en compte de l'investissement bénévole est obligatoire dans la comptabilité des associations.

### **Prochaine réunion des Présidents**

Une nouvelle réunion pourrait être organisée en décembre pour échanger sur la reprise, proposer quelques pistes d'actions qui sortent des enquêtes... Elle pourrait se dérouler en visio.

### **Recyclage des volants**

EG suggère de considérer cette action à l'échelle du Comité car certains clubs seraient intéressés mais ne souhaitent pas que cette action leur coûte. Plusieurs problématiques sont identifiées : les modalités de tri des volants, le stockage, la logistique.

Les membres présents sont d'accord pour qu'EG prenne contact avec les entreprises du secteur pour envisager un partenariat à coût zéro pour le comité et les clubs.

A noter : certains clubs vendéens portent déjà une action en ce sens et pourraient être contactés à ce sujet.

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

### **Candidature à l'accueil des Championnats de France 2023**

Ils se dérouleront du 2 au 5 Février 2023. Le Département de la Vendée et le Vendéspace ont fait part de leur intérêt pour l'accueil de cette compétition et un dossier de candidature a été transmis à la Fédération Française de Badminton en ce sens. Un ensemble de partenaires départementaux est mobilisé autour de ce projet.

### **11. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour**

- **Résolution n°11** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
  - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPS remercie les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h35.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance



La Secrétaire de séance



Le Président du Comité



La Secrétaire du Comité



*Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.*

*Comité de Vendée de Badminton*

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901  
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000